



## Réformer la réforme... ÇA PRESSE

Voilà le thème sur lequel nous terminons l'année scolaire.

Dans ce contexte, plusieurs démarches ont été mises de l'avant, notamment une campagne publicitaire en appui à une conférence de presse et une rencontre avec la ministre.

Nos principales demandes visent à améliorer sensiblement le vécu dans les écoles, notamment à l'égard de l'évaluation.

Pour nous, le nombre de compétences à évaluer ainsi que leur libellé doivent nécessairement être revus et corrigés, y incluant les compétences transversales qui ne devraient faire l'objet d'aucune évaluation.

Nous demandons également un retour à la promotion annuelle ainsi que la confirmation, par des changements au régime pédagogique, que le redoublement est possible à chacune des années du cycle.

Concernant les bulletins, nous avons demandé qu'ils soient concis et clairs, qu'ils soient uniques par commission scolaire et qu'il y ait une **véritable possibilité de choisir** entre notes et cotes, l'intervalle de ces dernières devant être restreinte (B<sup>+</sup>, B, B<sup>-</sup>, par exemple).

La position prise par la ministre d'avoir un bulletin unique et chiffré à la grandeur de la province **ne répond pas** à notre demande. Elle répond à une position populiste prise par

l'ADQ en cours de campagne électorale sans trop analyser l'ensemble du dossier.

Beaucoup de travail est encore à faire dans ce dossier. Par contre, nos efforts commencent à porter fruit, les médias s'intéressent de plus en plus à la question et la pression s'accroît sur le MELS.

L'autre cheval de bataille national qui reviendra au cours des prochaines années est l'intégration des élèves en difficulté en classe ordinaire. Nous avons sonné la fin de la récréation en conférence de presse le 12 juin dernier.

En effet, les lois, les chartes et les politiques privilégient l'intégration des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDA) dans la classe ordinaire, dont la capacité d'accueil n'est pas illimitée. Il y a un seuil au-delà duquel elle devient « dysfonctionnelle », où l'intégration dessert aussi bien les intérêts des élèves en difficulté que des autres. Il est important de reconnaître que ce seuil existe et de le situer pour éviter de le franchir. De la même façon, il faut prévoir des voies alternatives réalistes quand l'intégration n'est plus la solution.

L'analyse rigoureuse de la situation par la FSE se poursuivra et la réflexion devrait éventuellement nous permettre d'établir des balises à mettre en place pour mieux encadrer le processus d'intégration.

*Pour l'heure, je me permets de vous souhaiter de bonnes vacances et de profiter au maximum de ce repos bien mérité.*

Pascal Côté.

## Journée de libérations pour correction des épreuves de 6<sup>e</sup> année

Certaines directions du primaire interprètent le message de la ministre de l'Éducation à leur manière. Ainsi, au lieu d'ajouter une journée de libération, ils remplacent ce qui avait déjà été prévu par l'école. Or, à mon avis, la lettre de la ministre Courchesne est plus que claire.

Aussi, j'ai pensé que vous pourriez évaluer la compétence « Lire des textes variés » chez la direction de votre école.

Voici donc un extrait de la lettre de la ministre de l'Éducation, du Loisir et des Sports, datée du 5 juin 2007 (les déléguées et délégués syndicaux et les directions d'écoles ont cette lettre.

...« L'administration des deux épreuves de façon simultanée, crée une situation qui impose une tâche additionnelle aux titulaires concernés qui doivent corriger ces deux épreuves.

Voilà pourquoi j'ai décidé d'accorder de nouveau, à chaque organisme, une allocation correspondant à une journée de suppléance. Celle-ci devra permettre la libération des titulaires pour une journée, et ce, dans le but de mieux les soutenir dans ce contexte particulier. **Cette mesure s'ajoute à celles déjà prévues par les établissements et les commissions scolaires** dans une perspective d'appropriation du changement par les enseignantes et les enseignants. Rappelons que c'est d'abord sur les épaules de ceux et celles qui sont en classe quotidiennement que repose la réalisation de la mission de l'école ».

D'après vous, que devrait-on comprendre en lisant le passage souligné?

Est-ce qu'il y a place à l'interprétation?

Selon l'attitude de votre direction d'école, vous pourrez porter un jugement critique et la situer dans l'échelle de niveau de compétence.

Bon succès!

Pascal Côté.

## Assurance-Emploi

Comme à chaque année, l'arrivée des températures plus chaudes nous amène forcément à parler d'assurance-emploi. Toutes les enseignantes et enseignants sous contrat à temps partiel, à la leçon, à taux horaire ou en suppléance peuvent compléter une demande d'assurance-emploi.

Pour vous faciliter la tâche, nous vous invitons à vous rendre sur notre site internet au [www.secscsq.org](http://www.secscsq.org) et à cliquer sur « Assurance-emploi ». Vous y retrouverez l'information qui nous est acheminée par le bureau d'assurance-emploi à l'attention du personnel enseignant afin que vous puissiez compléter votre demande en ligne.

## Périodes de paye

La dernière paye du mois de juin, pour toutes les enseignantes et tous les enseignants, sera versée le 28 juin 2007. Pour celles et ceux qui ne détiennent pas un contrat à temps plein, vous devriez recevoir à cette date 40/260 unités payées (l'équivalent de 4 payes). Pour les enseignantes et enseignants à temps plein les périodes de paye de la saison estivale sont les suivantes :

Période de paye	Date du paiement	# de jours payés
1 <sup>re</sup>	12/07/2007	10
2 <sup>e</sup>	26/07/2007	10
3 <sup>e</sup>	09/08/2007	10

# Affectation 2007-2008

- ➔ Suite au processus d'affectation, la commission scolaire a confirmé sept mises en disponibilité au 1<sup>er</sup> juillet 2007.

## Secteur des jeunes (secondaire) :

1 mise en disponibilité au champ de l'initiation à la technologie et connaissance du monde du travail.

## Secteur des adultes :

1 mise en disponibilité en français;  
1 mise en disponibilité en anglais;  
1 mise en disponibilité en insertion sociale.

## Secteur de la F.P. :

1 mise en disponibilité  
en production animale;  
1 mise en disponibilité  
en production végétale;  
1 mise en disponibilité  
en conduite et réglage de machines à mouler les plastiques.

- ➔ Pour celles et ceux qui ont complété une demande de poste disponible, je vous rappelle que votre demande demeure valide jusqu'au 6 septembre prochain. Il arrive régulièrement que des mouvements s'effectuent durant la saison estivale.
- ➔ Secteur jeunes : selon la clause 5-1.14.04, la commission scolaire ajoutera, pour le 30 juin, le nom de celles et ceux ayant enseigné sous contrat à temps partiel à la commission au cours de l'année scolaire en cours après avoir enseigné sous contrat à temps partiel à la commission lors de 2 des 3 années scolaires précédentes.
- ➔ Secteur adultes : selon la clause 11-2.09.03, la commission scolaire, selon sa décision et pour le 1<sup>er</sup> juillet, ajoutera à la liste de rappel, le nom de l'enseignante ou de l'enseignant qui est légalement qualifié et qui a dispensé un minimum de 180 heures

d'enseignement au cours de l'année scolaire précédente.

- ➔ Secteur de la formation professionnelle : selon la clause 13-2.10.03, la commission scolaire, selon sa décision et au 1<sup>er</sup> juillet, ajoutera à la liste de rappel, le nom de l'enseignante ou de l'enseignant qui est légalement qualifié et qui a dispensé un minimum de 240 heures d'enseignement au cours de l'année scolaire précédente.
- ➔ Je vous rappelle les dates pour le bassin du mois d'août :
  - ✓ Le mardi 14 août,  
pour le préscolaire et le primaire
  - ✓ Le jeudi 16 août,  
pour le secondaire
  - ✓ Le lundi 20 août,  
pour le secteur des adultes.

Les enseignantes et enseignants concernés devraient recevoir par courrier en juillet la liste de priorité mise à jour ainsi que la convocation pour le bassin visé. Nous vous demandons de bien vérifier cette liste et de communiquer avec la commission scolaire si vous aviez des modifications à y apporter. Au mois d'août, la commission scolaire nous a dit qu'elle procéderait à un envoi des postes et résiduels disponibles un peu avant les bassins. Il est à noter que la liste officielle de ce qui est disponible pour un bassin est toujours distribuée la journée du bassin.

Christian Plante.

## **Aux retraitées et retraités** **du 30 juin 2007**

Toutes les personnes qui prennent leur retraite à la fin de la présente année scolaire doivent remettre leur démission à la commission scolaire en date du 1<sup>er</sup> juillet afin de ne pas perdre de bénéfiques. Au besoin, vous pouvez utiliser le formulaire C-10 du Petit guide syndical.

### **Finis de cotiser à la RRQ, Cotisez pour vous**

Comme vous le savez certainement, le fait de percevoir les cotisations de la RRQ et de l'assurance-emploi sur la base d'un pourcentage fixe du salaire crée un «congé de cotisation» plus ou moins long aux personnes bénéficiant d'un revenu supérieur au maximum assujetti

Profitez de ce congé de cotisation pour cotiser pour vous-même grâce à une épargne systématique. Vous serez agréablement surpris de ce que vous accumulerez de cette façon.

#### ***Bonnes vacances !***

La période estivale approche à grands pas et la période d'examens bat son plein. Le personnel de la caisse profite de cette occasion pour vous souhaiter un agréable congé estival.

Bonnes vacances à toutes et tous, profitez de cette pause bien méritée pour mettre de l'avant vos projets financiers

La Caisse de l'Éducation, votre institution financière \$\$\$

Diane Ouellet, conseillère finances  
personnelles (248-2522)

**Nomination des déléguées et  
délégués syndicaux pour l'année  
scolaire 2007-2008**

En juin, chaque école ou chaque centre doit nommer la personne déléguée syndicale pour l'année scolaire suivante.

Nous demandons à la déléguée ou au délégué syndical actuel de procéder à cette nomination et de nous retourner le formulaire reçu avec cet INFO.

Nous recommandons toujours fortement à chaque établissement de nommer son ou ses délégués syndicaux pour toute l'année scolaire. Nous croyons qu'il est plus facile d'assurer un suivi soutenu aux différents dossiers.

**Souvenons-nous que la responsabilité première des déléguées ou délégués syndicaux en est une de représentation des enseignantes et enseignants de l'établissement.**

### **FÊTE DE LA TERRE**

Le Comité Brundtland Paix et Environnement des syndicats de l'enseignement de la région de Québec (CSRQ) a célébré la «Fête de la Terre» le 17 mai dernier au Centre de formation professionnelle Wilbrod-Bherer. Cet événement annuel a réuni près de 800 jeunes représentant les établissements des 10 commissions scolaires de la région.

Le but de cet événement étant de reconnaître les capacités formidables du monde scolaire, le gala a permis de souligner les réalisations concrètes de nos jeunes dans les domaines de la paix, de l'écologie et de la solidarité.

Plus particulièrement, soulignons que l'école secondaire de St-Anselme s'est vue remettre le Trophée TOUPAIX dans la catégorie «**Persévérance au secondaire**» pour le projet Humani-Terre.

Félicitations pour ce prix et bravo à l'ensemble des participantes et participants de nos écoles.

### **Fermeture du bureau pour la période des vacances estivales**

Nous vous prions de prendre note que le bureau sera fermé du 2 juillet 2007 au 10 août 2007.

# **Bonnes Vacances !**